

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

ARRONDISSEMENT
de BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

Nombre de
conseillers :

En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 7

OBJET:

Approbation de la
charte informatique et
autorisation de signature
avec le SIVOM de La
Grave-Villar d'Arène

45/2026

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 005-210501813-20260625-D452026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le 25 juin à 19 heures 30

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de **Madame Béatrice ALBERT, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **le 22 juin 2026**

Présents : Béatrice ALBERT, Julie ARNAUD, Robert CLOT, Alex
DA SILVA VIEIRA, Elodie LEFEBVRE, Sylvain PROTIER, Gilles
FORRET

Absents : Gilles JUGE, Marina CASTAGNA, Loïc MERLIN, Gilles
FORRET

Pouvoirs : Clémentine KUNEGEL à Béatrice ALBERT.

Secrétaire de séance : Elodie LEFEBVRE

Madame la Maire informe le Conseil municipal que le développement des technologies de l'information et de la communication conduit les agents et les élus à utiliser quotidiennement des outils informatiques, des réseaux et des services de communication numérique dans le cadre de l'exercice de leurs missions.

Elle précise que l'utilisation de ces moyens implique le respect de règles destinées à garantir la sécurité des systèmes d'information, la protection des données, la confidentialité des informations traitées ainsi que le respect des obligations légales et réglementaires applicables.

Afin de sensibiliser les utilisateurs aux risques liés à l'usage des ressources numériques et de définir les droits et obligations de chacun, le SIVOM de La Grave – Villar d'Arène a élaboré une charte informatique. Celle-ci fixe les conditions d'utilisation des moyens informatiques mis à disposition, rappelle les règles de sécurité et de bonne conduite à respecter et vise à prévenir tout risque pouvant engager la responsabilité de la collectivité ou de ses utilisateurs.

Madame la Maire présente au Conseil municipal la charte informatique proposée par le SIVOM de La Grave – Villar d'Arène et invite l'assemblée à se prononcer sur son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la charte informatique annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- De rendre cette charte applicable à l'ensemble des agents et élus concernés.
-

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdit
Pour copie conforme,

La Maire,
Béatrice ALBERT



La secrétaire de séance,
Elodie LEFEBVRE